

TERMES DE RÉFÉRENCE

Contractualisation d'un(e) d'un Expert(e) National(e) d'appui aux accompagnateurs professionnels de l'emploi à Médenine

Lieu :	Médenine
Type de contrat :	Individual Contract
Langues requises :	Français et Arabe
Date de début de mission :	15/08/2015
Nombre de jours :	50 jours

I. Description du projet :

Le PNUD a lancé en 2014 le projet de création accélérée d'emplois et de l'entrepreneuriat. Ce projet, financé par le gouvernement japonais, et mis en œuvre en partenariat avec l'Office de développement du Sud (ODS), a comme objectif principal de contribuer rapidement à la résorption de la question urgente et pressante du chômage à Médenine et Tataouine, en aidant les jeunes et les femmes qualifiés issus des zones les plus vulnérables à accéder au marché du travail et à créer leurs entreprises. Il vise aussi à promouvoir l'entrepreneuriat social par l'appui à la création d'entreprises sociales par les jeunes diplômés sans emploi, hommes et femmes.

À travers sa première composante « **Facilitation de l'accès au marché du travail et appui à la création d'entreprises** », le projet appuiera les jeunes hommes et femmes diplômés et sans emploi dans l'acquisition des compétences clés en matière d'entrepreneuriat et d'amélioration de leur employabilité et à répondre aux besoins des marchés locaux. Outre la création d'emplois, le processus permettra de renforcer durablement les capacités et de générer de meilleures pratiques.

II. Contexte du projet :

Les disparités régionales en matière d'emploi restent à un niveau alarmant. La région du Sud-Est enregistre des taux de chômage bien supérieurs aux moyennes nationales (37% dans le gouvernorat de Tataouine ou 20.4% à Médenine¹). A cet effet, le projet création accélérée d'emplois et appui à l'entrepreneuriat entend contribuer à la stimulation de l'offre de l'emploi, comme il entend appuyer les services d'appui aux demandeurs d'emploi, et ce, sur la base de l'état des lieux réalisé et du programme de renforcement des capacités développé.

En effet, Le projet actuel s'appuie sur le **Cadre stratégique régional pour l'emploi dans les Gouvernorats de Médenine et Tataouine**². Développé en concertation avec les différentes structures et parties prenantes régionales, le cadre ambitionne d'appuyer les décideurs et la société civile dans l'instauration et l'adoption de politiques incitatives aussi bien pour l'emploi des jeunes que pour la promotion de l'entrepreneuriat, notamment des petites et moyennes entreprises.

En répondant aux problématiques liées à l'emploi, à l'entrepreneuriat et à la gouvernance des dispositifs, les axes définis dans le cadre stratégique sont :

- 1. Le plaidoyer pour le développement du cadre législatif et mandats des différentes structures/autorités régionales existantes et futures dans la conception des programmes, plans d'action pour l'emploi / l'entrepreneuriat et le financement y afférent ;**
- 2. L'Adoption de mécanismes privilégiant l'employabilité et l'insertion plutôt que l'aide sociale, un processus d'accompagnement impliquant le secteur privé et la société civile, habilités, en partenariat avec les administrations, une valorisation du secteur privé, un**

¹ [Chiffres de 2013. Cadre stratégique Régional pour l'Emploi dans les Gouvernorats de Médenine et Tataouine].

² Rapport produit par le projet d'appui au relèvement économique, à la cohésion sociale et au secteur privé, mis en œuvre par le PNUD, en partenariat avec l'ODS et financé par le Gouvernement Japonais. [Février 2014].

TERMES DE RÉFÉRENCE

renforcement de la formation à l'entrepreneuriat dans l'enseignement professionnel et classique et une intégration du secteur informel ;

3. L'Appui aux structures/autorités régionales existantes et futures dans la mise en œuvre des programmes et mécanismes pour l'emploi et l'entrepreneuriat.

Afin d'apporter une réponse rapide aux problématiques citées, par une mise en œuvre spécifique, et générer les connaissances pour garantir les éléments d'une durabilité de l'approche, le projet Création accélérée d'emplois et de l'entrepreneuriat met en œuvre la composante « **Facilitation de l'accès au marché du travail et appui à la création d'entreprises** » en adoptant le plan de recommandations des points 2. Mécanismes et 3. Appui aux structures/autorités régionales.

A cet effet, un programme d'intervention a été développé par un expert dédié³ et validé par les comités techniques de la composante « Emploi » du projet qui sont composés par des représentants des administrations publiques concernées, du secteur privé et des organisations de la société civile. Ce programme d'intervention s'adosse aux principaux enseignements suivants :

- Les programmes d'aide à l'insertion (du type SIVP et CAIP) ont un impact très moyen en terme d'insertion.
- La formation du demandeur d'emploi sur les TRE est insuffisante pour garantir son insertion. Un accompagnement (évaluation des compétences, orientation) et une formation d'adaptation pour correspondre aux exigences requises du poste de travail sont souvent nécessaires.
- Les programmes qui garantissent des taux d'insertion élevés sont ceux qui partent d'offres d'emploi réelles et qui cherchent des employés potentiels pour les former dans le but de répondre aux exigences des postes d'emploi.

L'intervention ainsi développée s'articule autour des actions suivantes :

- Action 1 : Formation / Accompagnement sur les techniques d'amélioration de l'Employabilité ;
- Action 2 : Formation – Insertion professionnelle dans des secteurs / métiers porteurs.

Les résultats attendus de cette composante sont :

Les jeunes femmes et hommes diplômés chômeurs seront appuyés afin d'accéder à l'emploi et créer des entreprises adaptées aux spécificités du marché local et répondant aux besoins de leurs communautés à Médenine et Tataouine.

Indicateurs :

100 jeunes diplômés sans emploi de Médenine et Tataouine ont les compétences non techniques et les capacités de gestion de micro-entreprise/petites et moyennes entreprises nécessaires et sont prêts à lancer leurs entreprises/accéder au marché de l'emploi. Au moins 30 % des bénéficiaires sont des jeunes femmes.

Dans le cadre de l'action 2, le projet compte recruter **un(e) expert(e) national(e) d'appui aux accompagnateurs professionnels de l'emploi issu(e)s des bureaux d'emploi dans le gouvernorat de Médenine et de la direction régionale de la formation professionnelle et de l'emploi à Médenine** .

³ Rapport « Analyse rapide des possibilités d'emploi et des affaires ». [Décembre 2014].

TERMES DE RÉFÉRENCE

III. Problématique & Développement :

Plusieurs dispositions et programmes actifs du marché du travail (PAMT) ont été mis en œuvre par l'ANETI pour faire face au problème du chômage. Parmi ces dispositions, nous citons, particulièrement⁴ :

a) **L'information** : Elle cible les demandeurs d'emploi (offres d'emploi, mécanismes d'aide à l'insertion,...), ainsi que les employeurs (demandeurs d'emplois inscrit, programmes d'incitation,...). L'état des lieux démontre que l'information des demandeurs d'emploi à travers les entretiens individuels approfondis et les séances d'information est peu développée.

b) **L'accompagnement** : les conseillers des BETI assurent un accompagnement des demandeurs d'emploi pour améliorer leur employabilité et favoriser leur insertion professionnelle. Cet accompagnement peut couvrir plusieurs volets : Analyse de la demande d'emploi, Etablissement d'un bilan de compétences du demandeur, Orientation du demandeur et Initiation des demandeurs aux Techniques de Recherche d'Emploi (TRE). Par ailleurs, le secteur privé pourrait également offrir ce service d'accompagnement. Sur le plan pratique, ce volet est également peu développé.

c) **Les programmes d'aide à l'insertion** : l'évaluation d'impact des différents programmes mis en place démontrent leurs limites dans le cas de régions où le tissu économique est peu développé. Par ailleurs, le manque de connaissance sur les profils des demandeurs d'emploi dans les zones à tissu économique peu développé ne permet pas d'identifier leurs prédispositions à saisir des opportunités d'emploi et/ou des mécanismes d'aide à l'insertion dans d'autres zones à tissu économique élevé.

Par ailleurs, de nouveaux mécanismes et programmes d'aide à l'insertion ont été développés, tels le « Chèque d'amélioration de l'employabilité » ou « Chèque d'appui à l'emploi ». Ces programmes prévoient un appui à travers un partenariat avec le secteur privé et les organisations de la société civile. Ainsi, ces programmes sont conditionnés par la disponibilité d'acteurs du privé et de la société civile qui soient habilités pour offrir des services adéquats pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi.

La mise en œuvre de la composante « **Facilitation de l'accès au marché du travail et appui à la création d'entreprises** » entend ainsi développer l'écosystème local (public-privé-ONG) opérant dans le domaine de l'emploi afin de répondre au déficit en matière d'accompagnement des demandeurs d'emploi et à l'amélioration de leur employabilité. Comme elle entend mettre en œuvre une action pilote de formation-insertion professionnelle de jeunes via des conventions entre les employeurs, les futurs employés et les services d'appui.

Le principe adopté pour cette action pilote est de partir d'offres d'emplois réels / potentiels exprimés par des entreprises du secteur privé, et pour lesquels elles ont des difficultés pour trouver des profils valables sur le marché de l'emploi. L'apport du projet du PNUD serait alors de favoriser la mise à disposition de profils répondant aux exigences de ces entreprises. Le processus devrait passer par les étapes suivantes :

- Validation des besoins avec le secteur privé et établissement d'une convention avec la structure professionnelle et/ou les entreprises, matérialisant leur engagement à insérer les demandeurs d'emploi après leur formation.
- La recherche de demandeurs d'emplois répondant en partie aux exigences des postes prévus : Action à mener par les BETI avec l'implication éventuelle des entreprises pour la pré-sélection des candidats

⁴ Extrait du Rapport « Analyse rapide des possibilités d'emploi et des affaires ». [Décembre 2014].

TERMES DE RÉFÉRENCE

- Formation d'adaptation des candidats : Le contenu de la formation devrait être validé au préalable par la Profession.
- Sélection finale des candidats et insertion par les entreprises.

La présente mission devra ainsi appuyer les partenaires du projet, à savoir la direction régionale de la formation professionnelle et de l'emploi à Médenine et les bureaux de l'emploi concernés dans le gouvernorat de Médenine, dans la mise en œuvre ainsi que le suivi et évaluation des actions des étapes sus-indiquées.

La mission permettra également au projet de disposer d'une meilleure connaissance de l'écosystème local afin de consolider le programme d'appui et alimenter le plan de recommandation pour l'activation du cadre stratégique régional pour l'emploi et l'entrepreneuriat.

La mission fera enfin un focus sur les spécificités genre afin de permettre au projet d'identifier les éventuelles actions à mettre en œuvre pour une approche genre en matière d'amélioration de l'employabilité.

IV. Objectifs et résultats attendus de la consultation :

Le projet prévoit de contracter un(e) expert(e) national(e) en appui aux structures de l'emploi à Médenine afin de mettre en œuvre l'action pilote formation-insertion professionnelle, et ce à travers un travail d'appui et conseil aux accompagnateurs professionnels de l'emploi, issu(e)s des secteurs public.

La mission d'appui mise en œuvre par l'expert(e), sous la supervision du coordonnateur régional du projet, devra aboutir aux résultats suivants :

- Les cadres des BETI et la direction régionale de Médenine sont appuyés pour valider les besoins du secteur privé en emploi, développer le programme de formation adéquat et signer les engagements d'insertion professionnelle ;
- Les cadres des BETI et la direction régionale de Médenine ainsi que le PNUD sont appuyés dans la définition des besoins de formation et de mise en œuvre des programmes de renforcement des capacités des jeunes en situation de chômage bénéficiaires des programmes de formation-insertion professionnelle ;
- Les cadres des BETI et la direction régionale de Médenine ainsi que le PNUD sont appuyés dans le suivi & évaluation de la mise en œuvre de l'action pilote.

A la suite de la mise en œuvre de la mission d'appui, l'expert(e) appuiera l'équipe du projet dans l'atteinte des résultats suivants :

- Les cadres des BETI, des directions régionales de l'emploi, les membres des comités technique « Emploi » du projet ainsi que des acteurs du secteur privé et de la société civile bénéficieront des connaissances acquises dans la mise en œuvre de l'action pilote.

TERMES DE RÉFÉRENCE

V. Tâches et responsabilités :

L'expert(e) contracté(e) sera sous la supervision du coordonnateur régional du projet « Création accélérée d'emplois et appui à l'entrepreneuriat » et en étroite collaboration avec les responsables des BETI et le directeur régional de la formation professionnelle et de l'emploi à Médenine.

L'expert(e) aura à :

- Mener une revue documentaire et une compilation de la littérature existante en relation avec la thématique de l'accès à l'emploi et du programme pilote de formation-insertion professionnelle.
- Appuyer les BETI concernés et la direction régionale de la formation professionnelle et de l'emploi à Médenine dans :
 - o La conception et l'élaboration de la feuille de route du programme de formation-insertion professionnelle des jeunes, à partir du programme défini par le comité technique « Emploi » pour le gouvernorat de Médenine ;
 - o La facilitation des conventions avec les entreprises du secteur privé qui seront les partenaires du programme pilote ;
 - o La définition des critères de sélection des jeunes en situation de chômage qui seront les bénéficiaires du programme pilote ;
 - o L'élaboration des programmes de formation et de renforcement des capacités des jeunes bénéficiaires en partenariat avec les centres de formation (public et privé) ;
 - o La sélection des bénéficiaires des programmes de formation-insertion professionnelle ;
 - o La signature des conventions d'insertion professionnelle.
- Appuyer le projet du PNUD dans :
 - o La contractualisation des prestataires de service concernés dans la mise en œuvre de programme pilote (centre de formation, experts formateurs, autres prestataires indirectement concernés).
- Appuyer le projet du PNUD ainsi que les BETI concernés et la direction régionale de la formation professionnelle et de l'emploi à Médenine dans la mise en place du système de suivi et évaluation du programme pilote.
- Réaliser une restitution finale à l'intention de l'équipe de projet et du comité technique sur les résultats réalisés ainsi que les leçons apprises lors de la mise en œuvre du programme pilote.

VI. Produits attendus :

1. Une feuille de route pour la mise en œuvre de la mission intégrant la méthodologie de l'approche, les résultats attendus et l'accompagnement prévu pour les accompagnateurs professionnels.
2. Un rapport périodique sur l'avancement des travaux, comprenant entre autres une partie sur les leçons apprises et les recommandations. Comme suit :
 - a. Un rapport sur les partenariats établis, le processus de sélection des bénéficiaires et les programmes de formation
 - b. Un rapport sur la mise en œuvre du programme de formation
 - c. Un rapport sur la mise en œuvre du programme de formation et d'insertion professionnelle
3. La restitution finale des résultats réalisés ainsi que les leçons apprises.

TERMES DE RÉFÉRENCE

VII. Durée de la consultation, échéancier et honoraires :

Intervention de l'expert(e) contracté(e) : la mission se déroulera pour un total jours/hommes de travail de 50 jours. Les jours de travail seront étalés sur une période allant du 15 août au 30 décembre 2015, à raison de 10 jours par mois.

La consultation sera menée dans le gouvernorat de Médenine. La mission ne prévoit pas la prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement.

Le paiement des honoraires interviendra en cinq (05) tranches payables comme suit :

Délivrables	Nombre de jour/homme	Délai de réalisation	Termes de paiement
Une feuille de route pour la mise en œuvre de la mission validée Le plan d'action avec les BETI et les sociétés privées partenaires validé.	10	31/08/2015	20%
Un rapport sur les partenariats établis, le processus de sélection des bénéficiaires et les programmes de formation	10	30/09/2015	20%
Un rapport sur la mise en œuvre du programme de formation	10	31/10/2015	20%
Un rapport sur la mise en œuvre du programme de formation et d'insertion professionnelle	10	30/11/2015	20%
La restitution finale (Rapport) du programme d'appui	10	25/12/2015	20%

VIII. Compétences et facteurs clés de succès :

Compétences organisationnelles :

- Faire preuve d'intégrité en incarnant les valeurs et l'éthique des Nations Unies ;
- Promouvoir la vision, la mission et les objectifs stratégiques du PNUD ;
- Faire preuve de sensibilité multiculturelle et savoir s'adapter au changement ;
- Faire preuve d'équité.

Compétences fonctionnelles :

- Connaissance approfondie des politiques actives de l'emploi, mandats des services d'appui pour l'amélioration de l'employabilité ;
- Grand sens de responsabilités, grande capacité d'analyse ;
- Etre capable de conduire un plaidoyer et de donner des conseils.

IX. Aptitudes et compétences exigées :

Le (la) candidat(e) doit remplir les conditions suivantes :

- Diplôme universitaire en sciences de gestion, sciences sociales et/ou économiques ou équivalent (Au minimum une Maîtrise) ;

TERMES DE RÉFÉRENCE

- Une expérience professionnelle confirmée d'au moins trois ans dans l'appui aux institutions publiques ou privées, principalement celles en relation avec le développement et l'emploi ;
- Au moins deux références dans la mise en œuvre de programmes d'appui pour l'amélioration de l'employabilité et/ou de création d'emploi ou de missions de même degré de complexité ;
- Une expérience d'appui au profit des Bureaux de l'emploi et du travail indépendant (BETI) et directions de l'emploi serait un atout.

X. Relations de travail :

- L'expert(e) contracté travaillera en étroite collaboration avec l'équipe du projet et les membres des comités techniques.
- Les produits de cette consultation seront labélisés PNUD. Ils sont la propriété exclusive du PNUD. L'expert(e) ne publiera ni ne fera publier, sous quelque forme que ce soit, les produits de cette mission sans en référer au PNUD.
- L'expert(e) sera seul(e) responsable de la qualité technique de ses travaux et de la réalisation dans les délais adéquats des tâches qui lui sont été assignées.

XI. Critères de sélection :

Les offres seront évaluées sur la base de la méthode de notation pondérée. L'attribution du contrat devrait être faite en fonction de l'évaluation des offres déterminée comme suit :

- a) Conformité aux critères et qualifications requises / acceptabilité
- b) Obtention du meilleur score sur un ensemble prédéterminé de pondération des critères techniques et financiers spécifiques.
Poids des critères techniques : 70%
Poids des critères financiers : 30%

Seuls les candidats ayant obtenu un minimum de 70 points serait considéré pour l'évaluation financière.

XII. Grille d'évaluation de l'offre technique :

Critères	Poids	Point maxi
Techniques		
Critère A : Diplôme universitaire en sciences de gestion, sciences sociales et/ou économiques ou équivalent <ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise8 points • Master et plus.....10 points 	10%	10
Critère B : Un minimum de trois ans dans l'appui aux institutions publiques ou privées, principalement celles en relation avec le développement et l'emploi <ul style="list-style-type: none"> • 3 années.....10 points • Plus de 3 années et inférieur à 6 années.....20 points • 6 années et plus.....25 points 	25%	25
Critère C : Au moins deux références dans la mise en œuvre de programmes d'appui pour l'amélioration de l'employabilité et/ou de création d'emploi ou de missions de même degré de complexité <ul style="list-style-type: none"> • 2 références.....15 points • Plus de 2 références et moins de 6 références.....20 points • 6 références et plus.....25 points 	25%	25
Critère D : Une expérience d'appui au profit des BETI et directions de l'emploi serait un atout <ul style="list-style-type: none"> • 1 référence.....5 points • 2 références et plus.....15 points 	15%	15

TERMES DE RÉFÉRENCE

Critère E : Entretien oral avec l'équipe du projet et les partenaires nationaux		
<ul style="list-style-type: none"> • Capacité de conseil et d'appui au projet et aux partenaires.....10 points • Capacité de travail en équipe8 points • Capacité pour le suivi et évaluation7 points 	25%	25
Financier	30%	
Score Total (Score Technique *0.7 + Score Financier * 0.3)		

XIII. Dossier de candidature :

Les dossiers de candidature devront être constitués des pièces suivantes :

- Le formulaire P11 dûment rempli et signé ;
- Copies des attestations, des diplômes et des attestations de travail.
- Une lettre de motivation ;
- Une offre financière détaillée et exprimée en Dinars tunisiens, hors taxes. Elle doit inclure le montant des honoraires demandés pour la réalisation des prestations et livrables mentionnées ;

Modèle d'offre financière

Eléments	Prix U HT en TND	Nombre de jour	Total HT en TND
Honoraires		50 jours	